

الطرق السيارة بالمغرب

**Autoroutes du Maroc**

COMMUNICATION FINANCIÈRE  
COMPTES SOCIAUX ET ÉTATS FINANCIERS

BILAN ACTIF

	A C T I F	Exercice			Exercice N-1
		Brut	Amort. Prov.	Net	Net
	<b>IMMOBILISATION EN NON VALEURS (A)</b>	<b>2 198 629 588,86</b>	<b>2 045 375 364,40</b>	<b>153 254 224,46</b>	<b>214 552 822,14</b>
A01	- Frais préliminaires	129 411 680,23	129 411 680,21	0,02	0,02
A02	- Charges à répartir	2 069 217 908,63	1 915 963 684,19	153 254 224,44	214 552 822,12
A03	- Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)</b>	<b>104 034 265,79</b>	<b>70 046 292,41</b>	<b>33 987 973,38</b>	<b>27 547 304,63</b>
A04	- Immobilisations en recherche & développement	-	-	-	-
A05	- Brevets, marques, droits et val.similaires	104 034 265,79	70 046 292,41	33 987 973,38	27 547 304,63
A06	- Fonds commercial	-	-	-	-
A07	- Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C1)</b>	<b>141 497 843,11</b>	<b>56 560 767,51</b>	<b>84 937 075,60</b>	<b>99 056 890,83</b>
A08	- Terrains	2 575 690,00	-	2 575 690,00	2 575 690,00
A09	- Constructions	45 549 008,17	37 254 684,21	8 294 323,96	7 533 185,77
A10	- Installations techniques, mat. & outill.	4 271 892,85	1 373 167,94	2 898 724,91	746 745,88
A11	- Matériel de transport	-	-	-	-
A12	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	27 678 075,44	17 932 915,36	9 745 160,08	9 121 610,91
A13	- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
A14	- Immobilisations corporelles en cours	61 423 176,65	-	61 423 176,65	79 079 658,27
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION (C2)</b>	<b>79 093 623 978,60</b>	<b>10 334 506 650,19</b>	<b>68 759 117 328,41</b>	<b>68 455 592 421,55</b>
	- Terrains	-	-	-	-
	- Constructions	76 940 371 418,34	9 818 448 430,53	67 121 922 987,81	67 207 991 537,45
	- Installations techniques, mat. & outill.	352 948 300,92	296 356 200,98	56 592 099,94	74 072 445,36
	- Matériel de transport	24 665 570,92	24 665 570,84	0,08	0,08
	- Mobilier, mat.de bureau & aménagements divers	227 374 210,09	195 036 447,84	32 337 762,25	41 624 091,73
	- Autres immobilisations corporelles	-	-	-	-
	- Immobilisations corporelles en cours	1 548 264 478,33	-	1 548 264 478,33	1 131 904 346,93
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERS (D)</b>	<b>3 266 900,44</b>	<b>-</b>	<b>3 266 900,44</b>	<b>3 261 902,03</b>
A15	- Prêts immobilisés	1 704,88	-	1 704,88	2 180,68
A16A	- Autres créances financières	2 265 195,56	-	2 265 195,56	2 259 721,35
A17	- Titres de participation	1 000 000,00	-	1 000 000,00	1 000 000,00
A18	- Autres titres immobilisés	-	-	-	-
	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (E)</b>	<b>846 899 552,84</b>	<b>-</b>	<b>846 899 552,84</b>	<b>182 633 861,62</b>
A19	- Diminution des créances immobilisées	5 394,34	-	5 394,34	27 936,23
A20	- Augmentation des dettes de financement	846 894 158,50	-	846 894 158,50	182 605 925,39
	<b>TOTAL I (A+B+C1+C2+D+E)</b>	<b>82 387 952 129,64</b>	<b>12 506 489 074,51</b>	<b>69 881 463 055,13</b>	<b>68 982 645 202,80</b>
	<b>STOCKS</b>	<b>33 327 165,84</b>	<b>3 075 001,83</b>	<b>30 252 164,01</b>	<b>18 603 676,17</b>
A21	- Marchandises	-	-	-	-
A22	- Matières et fournitures consommables	33 327 165,84	3 075 001,83	30 252 164,01	18 603 676,17
A23A	- Produits en cours	-	-	-	-
A24	- Produits intermédiaires produits résiduels	-	-	-	-
A25	- Produits finis	-	-	-	-
	<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)</b>	<b>3 309 920 122,04</b>	<b>294 455 800,19</b>	<b>3 015 464 321,85</b>	<b>3 415 322 955,28</b>
A26	- Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	1 361 568,26	-	1 361 568,26	1 989 447,37
A27	- Clients et comptes rattachés	513 234 018,32	292 775 627,37	220 458 390,95	158 230 223,14
A28	- Personnel	518 260,57	-	518 260,57	555 641,37
A29	- Etat	2 750 282 567,78	-	2 750 282 567,78	3 216 403 141,87
A30	- Comptes d'associés	-	-	-	-
A31	- Autres débiteurs	3 565 241,97	1 680 172,82	1 885 069,15	2 067 509,80
A32	- Comptes de régularisation actif	40 958 465,14	-	40 958 465,14	36 076 991,73
A33	<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT (H)</b>	<b>719 849 620,34</b>	<b>-</b>	<b>719 849 620,34</b>	<b>1 345 068 967,84</b>
A34A	<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (II) (Elém.circ.)</b>	<b>711 193,91</b>	<b>-</b>	<b>711 193,91</b>	<b>421 886,80</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>4 063 808 102,13</b>	<b>297 530 802,02</b>	<b>3 766 277 300,11</b>	<b>4 779 417 486,09</b>
	<b>TRESORERIE</b>	<b>147 601 863,60</b>	<b>-</b>	<b>147 601 863,60</b>	<b>134 671 467,42</b>
A35	- Chèques et valeurs à encaisser	4 581 972,69	-	4 581 972,69	3 930 522,83
A36	- Banques, T.G et C.P	92 963 599,14	-	92 963 599,14	84 730 230,26
A37	- Caisses, Régies d'avances et accreditifs	50 056 291,77	-	50 056 291,77	46 010 714,33
	<b>TOTAL III</b>	<b>147 601 863,60</b>	<b>-</b>	<b>147 601 863,60</b>	<b>134 671 467,42</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>86 599 362 095,37</b>	<b>12 804 019 876,53</b>	<b>73 795 342 218,84</b>	<b>73 896 734 156,31</b>

BILAN PASSIF

	P A S S I F	Exercice N		Exercice N-1
		(A)	(B)	(C)
	<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>25 812 939 284,11</b>	<b>26 482 392 358,18</b>	<b>26 482 392 358,18</b>
B01	- Capital social ou personnel (1)	15 715 628 500,00	15 715 628 500,00	15 715 628 500,00
B02	- (-) :actionnaires, CSNA, C.App,dont Versé	-	-	-
B03	- Primes d'émission, de fusion, d'apport	-	-	-
B04	- Ecarts de réévaluation	22 554 900 492,80	22 554 900 492,80	22 554 900 492,80
B05	- Réserve légale	558 341,72	558 341,72	558 341,72
B06	- Autres réserves	-	-	-
B07	- Report à nouveau (2)	-11 788 694 976,33	-11 831 101 022,42	-11 831 101 022,42
B08	- Résultats nets en instance d'affectation	-0,01	-0,01	-0,01
B09	- Résultat net de l'exercice (2)	-669 453 074,07	42 406 046,09	42 406 046,09
	<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>(A) 25 812 939 284,11</b>	<b>26 482 392 358,18</b>	<b>26 482 392 358,18</b>
	<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>	<b>(B) 309 904 531,34</b>	<b>320 340 292,17</b>	<b>320 340 292,17</b>
B10	- Subventions d'investissement	309 904 531,34	320 340 292,17	320 340 292,17
B11	- Provisions réglementées	-	-	-
B12	- Compte de liaison	-	-	-
	<b>DETTE DE FINANCEMENT</b>	<b>(C) 39 186 485 523,07</b>	<b>38 990 069 066,58</b>	<b>38 990 069 066,58</b>
B13	- Emprunts obligataires	19 277 870 000,00	19 607 616 000,00	19 607 616 000,00
B14	- Autres dettes de financement	19 908 615 523,07	19 382 453 066,58	19 382 453 066,58
	<b>PROVISION DURABLES POUR RISQUES &amp; CHARGES</b>	<b>(D) 6 395 360 637,22</b>	<b>5 513 977 897,83</b>	<b>5 513 977 897,83</b>
B15	- Provisions pour risques	884 473 211,12	110 664 139,85	110 664 139,85
	- Provisions pour charges	5 510 887 426,10	5 403 313 757,98	5 403 313 757,98
	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</b>	<b>(E) 66 277 661,61</b>	<b>613 655 020,07</b>	<b>613 655 020,07</b>
B17	- Augmentation des créances immobilisées	-	-	-
B18	- Diminution des dettes de financement	66 277 661,61	613 655 020,07	613 655 020,07
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>71 770 967 637,35</b>	<b>71 920 434 634,83</b>	<b>71 920 434 634,83</b>
	<b>DETTE DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>(F) 1 987 535 034,70</b>	<b>1 960 903 048,66</b>	<b>1 960 903 048,66</b>
B19	- Fournisseurs et compte rattachés	742 818 319,44	746 036 357,76	746 036 357,76
B20	- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40	639 000,40	639 000,40
B21	- Personnel	24 952 854,87	26 833 051,01	26 833 051,01
B22	- Organismes sociaux	15 811 114,42	16 348 607,90	16 348 607,90
B23	- Etat	72 619 353,07	134 801 299,04	134 801 299,04
B24	- Comptes d'associés	457 823,42	457 823,42	457 823,42
B25	- Autres créanciers	83 296 454,48	85 323 512,95	85 323 512,95
B26	- Comptes de régularisation passif	1 046 940 114,60	950 463 396,18	950 463 396,18
B27	<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>(G) 711 193,91</b>	<b>421 886,80</b>	<b>421 886,80</b>
B28	<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (Elém. cir.)</b>	<b>(H) 46 195,94</b>	<b>124 540,48</b>	<b>124 540,48</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>1 988 292 424,55</b>	<b>1 961 449 475,94</b>	<b>1 961 449 475,94</b>
	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>36 082 156,94</b>	<b>14 850 045,54</b>	<b>14 850 045,54</b>
B29	- Crédits d'escompte	-	-	-
B30	- Crédits de trésorerie	-	-	-
B31	- Banques (soldes créditeurs)	36 082 156,94	14 850 045,54	14 850 045,54
	<b>TOTAL III</b>	<b>36 082 156,94</b>	<b>14 850 045,54</b>	<b>14 850 045,54</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>73 795 342 218,84</b>	<b>73 896 734 156,31</b>	<b>73 896 734 156,31</b>

(1) Capital personnel débiteur (-)  
(2) Bénéficiaire (+); Déficitaire (-)

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes)

	OPERATIONS Propres à l'exercice	Concernant exerc. preced.	TOTAUX DE	TOTAUX DE
			L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3	4
	<b>*****EXPLOITATION*****</b>			
I	<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
D01	* Ventes de marchandises en l'état	-	-	-
D02	* Ventes de biens et services produits	3 378 159 588,93	5 159 148,34	3 383 318 737,27
	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>3 378 159 588,93</b>	<b>5 159 148,34</b>	<b>3 383 318 737,27</b>
D03	* Variation de stocks de produits (+/-) (1)	-	-	-
D04	* Immobilisations produites par :Ent.pour elle meme	-	-	-
D05	* Subventions d'exploitation	-	-	-
D06	* Autres produits d'exploitation	-	-	-
D07	* Reprises d'exploitation : transferts de charges	501 126 305,92	-	501 126 305,92
	<b>TOTAL I</b>	<b>3 879 285 894,85</b>	<b>5 159 148,34</b>	<b>3 884 445 043,19</b>
II	<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
C01	* Achats revendus (2) de marchandises	-	-	-
C02	* Achats consommés (2) de matières & fournitures	220 134 130,43	1 476 025,03	221 610 155,46
C03	* Autres charges externes	670 866 849,01	12 570 888,27	683 437 737,28
C04	* Impôts et taxes	7 290 105,40	-	7 290 105,40
C05	* Charges de personnel	208 831 561,75	-39 091,07	208 792 470,68
C06	* Autres charges d'exploitation	-	-	-
C07	* Dotations d'exploitation	1 045 876 141,17	6 707 402,22	1 052 583 543,39
	<b>TOTAL II</b>	<b>2 152 998 787,76</b>	<b>20 715 224,45</b>	<b>2 173 714 012,21</b>
III	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			
	<b>*****FINANCIER*****</b>			
D08	* Prod. des titres de partic. & autres titres immob.	-	-	-
D09	* Gains de change	31 629 948,98	1 105,99	31 631 054,97
D10	* Intérêts et autres produits financiers	49 731 406,62	12 060,68	49 743 467,30
D11	* Reprises financières; transferts de charges	449 823,03	-	449 823,03
	<b>TOTAL IV</b>	<b>81 811 178,63</b>	<b>13 166,67</b>	<b>81 824 345,30</b>
V	<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
C08	* Charges d'intérêts	1 505 670 417,41	104 576 420,16	1 610 246 837,57
C09	* Pertes de change	65 038 099,29	85 480,96	65 123 580,25
C10	* Autres charges financières	-	-	-
C11	* Dotations financières	781 333 085,14	-	781 333 085,14
	<b>TOTAL V</b>	<b>2 352 041 601,84</b>	<b>104 661 901,12</b>	<b>2 456 703 502,96</b>
VI	<b>RESULTAT FINANCIER (IV - V)</b>			
VII	<b>RESULTAT COURANT (III + VI)</b>			
			<b>-2 374 879 157,66</b>	<b>-1 438 266 203,38</b>
			<b>-664 148 126,68</b>	<b>9 420 832,91</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (hors taxes) suite

	OPERATIONS	TOTAUX DE		TOTAUX DE
		L'EXERCICE	L'EXERCICE PRECEDENT	L'EXERCICE PRECEDENT
	1	2	3	4
VII	<b>RESULTAT COURANT (reports)</b>			<b>-587 988 208,56</b>
	<b>*****NON COURANT*****</b>			
VIII	<b>PRODUITS NON COURANTS</b>			

TABLEAU DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE

I- SYNTHÈSE DES MASSES DU BILAN	Exercice A	Exercice précédent B	Variation (A-B)	
			Emplois C	Ressources D
			Financement permanent	71 770 967 637,35
Actif immobilisé	69 881 463 055,13	68 982 645 202,80	898 817 852,33	0,00
Fonds de roulement fonctionnel	1 889 504 582,22	2 937 789 432,03	1 048 284 849,81	0,00
Actif circulant	3 766 277 300,11	4 779 417 486,09	0,00	1 013 140 185,98
Passif circulant	1 988 292 424,55	1 961 449 475,94	0,00	26 842 948,61
Besoin de financement global	1 777 984 875,56	2 817 968 010,15	0,00	1 039 983 134,59
Tresorerie nette (actif - passif)	111 519 706,66	119 821 421,88	0,00	8 301 715,22

II- EMPLOIS ET RESSOURCES	Exercice		Exercice précédent	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I- Ressources stables de l'exercice</b>				
* Autofinancement (A)	-140 321 191,27	0,00	0,00	949 822 143,46
* Capacité d'autofinancement	-140 321 191,27	0,00		949 822 143,46
* Distribution des bénéfices				
* Cessions et réductions d'immobilisations (B)	4 998,41	0,00	624 673,25	624 673,25
* Cessions d'immobilisations incorporelles				
* Cessions d'immobilisations corporelles		0,00		0,00
* Cessions d'immobilisations financières				
* Récupération sur créances immobilisées	4 998,41	0,00		624 673,25
* Diminution des immobilisations en cours		0,00		0,00
* Augmentation des capitaux propres et assimilés (C)		9 260 800,00		154 000 000,00
* Augmentation du capital, apports		0,00		0,00
* Subventions d'investissement		9 260 800,00		154 000 000,00
* Augmentation des dettes de financement (D) (nettes de primes de remboursements)		728 503 374,37		180 364 472,09
<b>TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>	<b>-140 316 192,86</b>	<b>737 764 174,37</b>		<b>1 284 811 288,80</b>
<b>II- Emplois stables de l'exercice</b>				
* Acquisitions et augmentations d'immobilisations (E)	156 561 473,45	0,00	628 649 783,85	0,00
* Acquisitions d'immobilisations incorporelles	16 602 548,41		3 179 548,45	
* Acquisitions d'immobilisations corporelles	139 958 925,04		625 470 235,40	
* Acquisitions d'immobilisations financières	0,00		709 506,17	
* Augmentation des créances immobilisées				
* Remboursement des capitaux propres (F)				
* Remboursement des dettes de financement (G)	1 743 752 509,45		1 422 091 320,69	
* Emplois en non valeurs (H)	26 051 234,14		67 728 256,24	
<b>TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>1 926 365 217,04</b>	<b>0,00</b>	<b>2 118 469 360,78</b>	<b>0,00</b>
<b>III- Variation du besoin de financement global (B.F.G.)</b>	<b>0,00</b>	<b>1 039 983 134,59</b>		<b>813 278 353,79</b>
<b>IV- Variation de la trésorerie</b>	<b>0,00</b>	<b>8 301 715,22</b>		<b>20 379 718,19</b>
<b>Total général</b>	<b>1 786 049 024,18</b>	<b>1 786 049 024,18</b>	<b>2 118 469 360,78</b>	<b>2 118 469 360,78</b>

ETAT DES SOLDES DE GESTION (E.S.G)

I. TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)			Exercice	Exercice N-1
1		Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00
2	-	Achats revendus de marchandises	0,00	0,00
<b>I</b>	<b>=</b>	<b>MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>II</b>	<b>+</b>	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE : (3+4+5)</b>	<b>3 383 318 737,27</b>	<b>3 207 116 400,08</b>
3		* Ventes de biens et services produits	3 383 318 737,27	3 207 116 400,08
4		* variation stocks de produits	0,00	0,00
5		* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	0,00	0,00
<b>III</b>	<b>-</b>	<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>905 047 892,74</b>	<b>605 542 338,38</b>
6		* Achats consommés de matières et fournitures	221 610 155,46	226 025 080,68
7		* Autres charges externes	683 437 737,28	379 517 257,70
<b>IV</b>	<b>=</b>	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II-III)</b>	<b>2 478 270 844,53</b>	<b>2 601 574 061,70</b>
8	+	Subventions d'exploitation	0,00	0,00
9	-	Impôts et taxes	7 290 105,40	7 209 472,07
10	-	Charges de personnel	208 792 470,68	216 546 448,13
<b>V</b>	<b>=</b>	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)</b>	<b>2 262 188 268,45</b>	<b>2 377 818 141,50</b>
	<b>=</b>	<b>ou INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
11	+	Autres produits d'exploitation	0,00	0,00
12	-	Autres charges d'exploitation	0,00	0,00
13	+	Reprises d'exploitation; transferts de charges	501 126 305,92	229 712 555,48
14	-	Dotations d'exploitation	1 052 583 543,39	1 159 843 660,69
<b>VI</b>	<b>=</b>	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (+ ou -)</b>	<b>1 710 731 030,98</b>	<b>1 447 687 036,29</b>
<b>VII</b>	<b>+/-</b>	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-2 374 879 157,66</b>	<b>-1 438 266 203,38</b>
<b>VIII</b>	<b>=</b>	<b>RESULTAT COURANT (+ ou -)</b>	<b>-664 148 126,68</b>	<b>9 420 832,91</b>
<b>IX</b>	<b>+/-</b>	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>8 581 990,44</b>	<b>49 617 121,18</b>
15	-	Impôts sur les résultats	13 886 937,83	16 631 908,00
<b>X</b>	<b>=</b>	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE (+ ou -)</b>	<b>-669 453 074,07</b>	<b>42 406 046,09</b>
1		Résultat net de l'exercice	-669 453 074,07	42 406 046,09
		* Bénéfice +	0,00	42 406 046,09
		* Perte -	-669 453 074,07	0,00
2	+	Dotations d'exploitation (1)	1 034 538 063,95	1 132 781 465,51
3	+	Dotations financières (1)	0,00	0,00
4	+	Dotations non courantes (1)	0,00	0,00
5	-	Reprises d'exploitation (2)	497 462 039,88	224 147 668,71
6	-	Reprises financières (2)	0,00	0,00
7	-	Reprises non courantes (2) (3)	7 944 141,27	1 217 699,43
8	-	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
9	+	Valeurs nettes d'amort. des immo. Cédées	0,00	0,00
<b>I</b>		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</b>	<b>-140 321 191,27</b>	<b>949 822 143,46</b>
10	-	Distributions de bénéfices	0,00	0,00
<b>II</b>		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>-140 321 191,27</b>	<b>949 822 143,46</b>

(1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie  
(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	Montant début exercice	DOTATIONS			REPRISES			Montant fin exercice
		D'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	5 513 977 897,83	598 250 824,27	0,00		497 462 039,88	449 823,03	0,00	5 614 316 859,19
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>5 513 977 897,83</b>	<b>598 250 824,27</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>497 462 039,88</b>	<b>449 823,03</b>	<b>0,00</b>	<b>5 614 316 859,19</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	294 455 800,19	6 485 873,58						300 941 673,77
5. Autres Provisions pour risques et charge			0,00		0,00			
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>294 455 800,19</b>	<b>6 485 873,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 941 673,77</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>5 808 433 698,02</b>	<b>604 736 697,85</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>497 462 039,88</b>	<b>449 823,03</b>	<b>0,00</b>	<b>5 915 258 532,96</b>

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DU CHANGEMENT	INFLUENCE SUR LE PATRIMOINE LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Changements affectant les méthodes d'évaluation</b>		
- Adoption d'un amortissement progressif en fonction du trafic en 2016 au lieu d'un amortissement de caducité au fur et à mesure de la construction combiné au prolongement de la durée de la concession à 99 ans à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2016. - Pour prendre en considération le planning généralement décennal d'entretien des chaussées, la société constitue à partir de 2015 des provisions pour grosses réparations. En 2016, ADM a passé le rappel de provisions pour grosses réparations sur les années antérieures.	- L'amortissement progressif en fonction du trafic prévisionnel sur la nouvelle durée de la concession (99 ans) est le rythme d'amortissement qui reflète le meilleur rythme d'usure des actifs en concessions. - Etalement du coût d'entretiens des chaussées sur la durée d'utilisation.	- L'application de la durée d'amortissement progressif en fonction du trafic sur une durée de 99 ans a eu pour effet de minorer la charge d'amortissement de l'exercice 2016 vs. 2015 de 773 MMAD (323 MMAD en 2016 vs. 1096 MMAD selon l'ancienne méthode). - Le montant du rattrapage de provision au titre des exercices antérieurs à 2016 s'élève à 2 524 MMAD. Le montant de la provision au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 590 MMAD pour une reprise de provision constatée en 2022 de 501 MMAD.
- Le montant de la dotation aux provisions pour risques de change pour les dettes en devise a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	- LA composition de la dette en devise d'ADM reflète la composition du panier du dirhams 60% Euro, 40% dollars ce qui donne des impacts diversifiés sur la dette d'ADM lors de la fluctuation de ces deux devises, de ce fait la prise en compte des gains latents dans le calcul de la dotation pour provision pour risque de change donne une image fidèle de la situation financière de l'entreprise	- l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 116356200,01 dhs
<b>II. Changements affectant les règles de présentation</b>		

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

NATURE	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>2 172 578 354,72</b>	<b>26 051 234,14</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 198 629 588,86</b>
* Frais préliminaires	129 411 680,23	0,00						129 411 680,23
* Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 043 166 674,49	26 051 234,14					0,00	2 069 217 908,63
* Primes de remboursement obligations								
<b>* IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>87 431 717,38</b>	<b>16 602 548,41</b>						<b>104 034 265,79</b>
* Immobilisation en recherche et développement								
* Brevets, marques, droits et valeurs similaires	87 431 717,38	16 602 548,41					0,00	104 034 265,79
* Fonds commercial								
* Autres immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES PROPRES</b>	<b>151 494 448,71</b>	<b>7 659 876,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 656 481,62</b>	<b>141 497 843,11</b>
* Terrains	2 575 690,00	0,00						2 575 690,00
* Constructions	43 702 076,76	1 846 931,41						45 549 008,17
* Installat. techniques, matériel et outillage	1 708 017,41	2 563 875,44						4 271 892,85
* Matériel de transport	0,00	0,00						0,00
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	24 429 006,27	3 249 069,17						27 678 075,44
* Autres immobilisations corporelles	0,00							0,00
* Immobilisations corporelles en cours	79 079 658,27						17 656 481,62	61 423 176,65
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CONCESSION</b>	<b>78 462 154 155,39</b>	<b>132 299 049,02</b>	<b>0,00</b>	<b>499 170 774,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>79 093 623 978,60</b>
* Terrains								0,00
* Constructions	76 728 238 532,60	118 972 157,11		93 160 728,63				76 940 371 418,34
* Installat. techniques, matériel et outillage	350 411 123,77	2 537 177,15			0,00			352 948 300,92
* Matériel de transport	24 665 570,92	0,00			0,00			24 665 570,92
* Mobilier, matériel bureau et aménagements	226 934 581,17	439 628,92						227 374 210,09
* Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00						0,00
* Immobilisations corporelles en cours	1 131 904 346,93	10 350 085,84		406 010 045,56				1 548 264 478,33

Les acquisitions des constructions intègrent le montant de la réévaluation (cf. changement de méthode)

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payés	Montants en devises	Montant vis à vis organismes publics	Montant vis à vis des entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>39 186 485 523,07</b>	<b>37 186 485 523,07</b>	<b>2 000 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 296 850 817,17</b>			
- Emprunts obligataires	19 277 870 000,00	18 277 870 000,00	1 000 000 000,00					
- Autres dettes de financement	19 908 615 523,07	18 908 615 523,07	1 000 000 000,00		22 296 850 817,17			
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>1 987 535 034,70</b>	<b>0,00</b>	<b>1 987 535 034,70</b>	<b>49 881 135,93</b>	<b>17 990 112,40</b>	<b>89 820 927,36</b>		
- Fournisseurs et comptes rattachés	742 818 319,44		742 818 319,44	49 881 135,93	17 990 112,40	932 636,45		
- Clients créditeurs, avances et acomptes	639 000,40		639 000,40					
- Personnel	24 952 854,87		24 952 854,87					
- Organismes sociaux	15 811 114,42		15 811 114,42			15 811 114,42		
- Etat	72 619 353,07		72 619 353,07			72 619 353,07		
- Comptes d'associés	457 823,42		457 823,42			457 823,42		
- Autres créditeurs	83 296 454,48		83 296 454,48					
- Compte de régularisation du passif	1 046 940 114,60		1 046 940 114,60					

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en devises	Montants sur les organismes publics	Montants sur les entreprises liées	Montants représentés par effets
<b>CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 266 900,44</b>	<b>3 266 900,44</b>	<b>0,00</b>				<b>1 000 000,00</b>	
- Prets immobilisés	1 704,88	1 704,88						
- Autres créances financières	2 265 195,56	2 265 195,56						
- Titres de participation	1 000 000,00	1 000 000,00					1 000 000,00	
<b>CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 309 920 122,04</b>	<b>2 705 351 588,16</b>	<b>253 297 384,59</b>	<b>351 271 149,29</b>	<b>0,00</b>	<b>2 779 733 315,55</b>	<b>0,00</b>	
- Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	1 361 568,26		1 361 568,26					
- Clients et comptes rattachés	513 234 018,32		161 962 869,03	351 271 149,29		29 450 747,77		
- Personnel	518 260,57		518 260,57					
- Etat	2 750 282 567,78	2 705 351 588,16	44 930 979,62			2 750 282 567,78		
- Comptes d'associés	0,00		0,00			0,00		
- Autres débiteurs	3 565 241,97		3 565 241,97					
- Comptes de régularisation actif	40 958 465,14		40 958 465,14					

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
<b>I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux</b>	La société ADM a procédé au 1er janvier 2016 à la réévaluation de l'ensemble de ses actifs en concession sur la base du rapport d'un expert indépendant.	Le montant de la réévaluation s'est élevé à 22 554 900 492,81 MAD. L'incidence sur le résultat de l'amortissement de l'écart de réévaluation en 2022 s'est élevé à 82 MMAD.
<b>II. Dérogations aux méthodes d'évaluation</b>	Au 31 décembre 2019, la Société Nationale des Autoroutes du Maroc, et afin de présenter une image fidèle de la situation financière et des résultats de l'entreprise, a dérogé, tels que préconisés par le CGNC, aux principes et méthodes d'évaluation relatifs à l'évaluation des dettes libellés en monnaies étrangères. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour risques de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de change latents	l'impact de cette dérogation sur le résultat de l'exercice est de 116 356 200dhs
<b>III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse</b>	NEANT	NEANT
Les biens mis en concession sont présentés à l'actif du bilan dans une rubrique intitulée "Immobilisations corporelles en concession"	Situation spécifique d'ADM Amélioration de l'information financière	Aucun incidence sur le patrimoine, la situation financière et les résultats

ENGAGEMENTS FINANCIERS REÇUS OU DONNES  
HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
* Avals et cautions	481 503,27	481 503,27
* Valeurs remises au cédantes		
* Autres engagements donnés	7 944 141,27	250 000 000,00
<b>Total (1)</b>	<b>8 425 644,54</b>	<b>250 481 503,27</b>

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS

ENGAGEMENTS RECUS	Montants Exercice	Montants Exercice
* Avals et cautions		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1 233 994 872,56	827 540 198,63
* Cautions Reçues sur marché en USD	1 291 251,85	1 623 094,07
* Cautions Reçues sur marché en EURO	189 819 324,10	127 872 142,54
* Autres engagements reçus		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	17 499 415 978,57	16 802 663 686,78
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	19 277 870 001,00	19 607 616 000,00
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2 388 235 294,10	2 558 823 529,40
* Dépôts et cautionnements reçus	20 964 250,40	20 965 850,40
<b>TOTAL</b>	<b>40 611 590 972,58</b>	<b>39 947 104 501,82</b>

SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	Montant couvert par la sûreté	Nature (1)	Date et lieu d'inscription	Objet (2) (3)	Valeur comptable nette de la sûreté donnée à la date de clôture
Sûretés données					
Sûretés reçues			NEANT		

(1) - Gage: 1 Hypothèque ; 2 Nantissement ; 3 - Warrant ; 4 - Autres ; 5 - (à préciser)  
(2) préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données)  
(3) préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

TITRES DE PARTICIPATION

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital %	Prix d'acquisition global	Valeur comptable nette	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
ADM - PARK	Service	500 000	99,60%	498 000		31/12/2022			
ADM - PROJET	Service	500 000	99,60%	498 000		31/12/2022			
<b>TOTAL</b>		<b>1 000 000</b>		<b>996 000</b>					

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022



**Aux actionnaires**  
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2021, nous avons effectué l'audit des états de synthèse de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC) pour l'exercice clos au 31 décembre 2022. Ce tableau de synthèse fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 26 122 843 815,45 MAD dont une perte nette de 669 453 074,07 MAD.

Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 28 mars 2023, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects, une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A au 31 décembre 2022 conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires

L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet EY & Associés, a permis de ressortir, dans le cadre du rapport provisoire émis en date du 11/02/2022, des estimations de fraude sur le réseau autoroutier, au titre de l'activité péage (fourchette basse) et 4,95% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 365 638,54 MAD et 156 553 948,72 MAD.

ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

2. Litige avec la société FINETIS

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers.

Ces conventions prévoyaient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint du Ministre des Travaux Publics et du Ministre des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat. La Cour suprême a cassé l'arrêt de cette dernière. Sur cette base, la Cour d'Appel Administrative de Rabat a repris le dossier et s'est prononcé en faveur de FINETIS. ADM a introduit un recours en rétractation. La Cour suprême a donné son accord.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1995 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

Cette observation a été émise lors de notre rapport d'opinion relatif aux comptes de l'exercice 2021. Selon le management de la société, cette situation n'a pas connu de changement au cours de l'exercice 2022.

3. Méthode d'évaluation

La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

4. Crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

ADM a mis en place depuis 2016 des actions pour recouvrer le crédit de TVA. Ces actions, exposées au niveau de l'état A1 de l'Etat des Informations Complémentaires, ont ramené le montant de cette créance de 4 876 847 835 MAD à 2 705 351 574 MAD au 31/12/2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de nos états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Evaluation des immobilisations corporelles en concessions.</b></p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à MMAD 68 759.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs tels que l'intensité de la concurrence, par exemple, la détérioration de la performance, l'évolution de l'environnement économique, des conditions de marché défavorables, l'obsolescence et des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>La société réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un état de synthèse au titre de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes de la société et font par ailleurs appel, pour les estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations corporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en place par la Direction pour la détermination des indices de perte de valeur et de la valeur actuelle.</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au niveau de paragraphe « Evaluation des immobilisations » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires », nous avons effectué un test de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation d'actifs corporels identifié par la société au 31 décembre 2022.</li> </ul>
<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de MMAD 4 964 au 31 décembre 2022, sont estimées sur la base d'un projet de réalisation de chaque année et comptabilisées comme présenté dans le paragraphe « Provisions pour risques et charges » de l'état A1 de l'ETIC « Etat des informations complémentaires ».</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans la constitution des provisions, en examinant la cohérence des hypothèses et des données clés du programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance de l'audit des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives qui résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Rabat, le 26 Avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit  
BDO Sarl  
Monsieur Adib BENBRAHIM  
Associé  
Monsieur Zakaria FAHIM  
Associé

BILAN ACTIF

	( en KMAD)	
	31-déc.-22	31-déc.-21
<b>Actif non courant</b>		
Immobilisations corporelles et incorporelles	130 032	139.607
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	68 759 117	68.455.592
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 300	2.295
Impôts différés actifs	992 491	992.491
Instruments dérivés	0	0
Autres actifs non courants	1 967 388	2.488.133
<b>Total actif non courant</b>	<b>71 851 327</b>	<b>72.078.118</b>
<b>Actif courant</b>		
Autres actifs financiers	724 812	1.383.807
Stocks	30 394	18.747
Clients et autres débiteurs	220 459	158.231
Autres actifs courants	825 855	694.579
Trésorerie et équivalents de trésorerie	387 287	334.452
<b>Total actif courant</b>	<b>2 188 806</b>	<b>2.589.815</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>74 040 133</b>	<b>74.667.933</b>

BILAN PASSIF

	( en KMAD)	
	31-déc.-22	31-déc.-21
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	15 715 629	15.715.629
Réserves consolidées	-8 474 869	-8.967.024
Ecart de réévaluation	15 178 565	15.291.812
Résultat de l'exercice	-909 967	435.584
Capitaux propres part du Groupe	21 509 358	22.476.001
Intérêts minoritaires		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>21 509 358</b>	<b>22.476.001</b>
<b>Passif non courant</b>		
Emprunts non courants	36 884 865	36.672.524
Impôts différés	6 819 380	6.844.819
Provisions non courantes	3 817 631	4.485.107
Autres passifs non courants	309 905	320.340
<b>Total passif non courant</b>	<b>47 831 781</b>	<b>48.322.791</b>
<b>Passif courant</b>		
Fournisseurs et autres créanciers	753 572	755.419
Emprunts courants et dettes financières diverses	1 757 000	1.726.199
Dettes d'impôt sur le résultat	0	0
Provisions courantes	635 221	-9.116
Autres passifs	1 517 118	1.381.789
Découvert	36 082	14.850,05
<b>Total passif courant</b>	<b>4 698 993</b>	<b>3.869.141</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>74 040 133</b>	<b>74.667.933</b>

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

	( en KMAD)	
	31-déc.-22	31-déc.-21
Chiffre d'affaires dont :	<b>4 014 789</b>	<b>3.777.647</b>
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3 383 319	3.207.116
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	631 470	570.530
Achats et charges externes	-1 582 611	-1.210.405
Charges de personnel	-228 878	-249.127
Impôts et taxes	-7 296	-7.251
Dotations aux amortissements	-885 477	-989.315
Dotations aux provisions (nettes des reprises)	754 237	307.465
Autres produits et charges d'exploitation	84 662	114.028
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 149 425</b>	<b>1.743.041</b>
Autres produits et charges opérationnels	8 802	51.019
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 158 227</b>	<b>1.794.060</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 794 137	-1.513.969
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-1 794 137</b>	<b>-1.513.969</b>
Autres produits et charges financiers	-1 245 404	186.017
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	-28 653	-30.525
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>-909 967</b>	<b>435.584</b>
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
<b>Résultat net</b>	<b>-909 967</b>	<b>435.584</b>
- dont part du Groupe	-909 967	435.584
- dont intérêts minoritaires		
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	-29	14
- résultat dilué par action (part du Groupe)	-29	14

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

	( en KMAD)	
	31.12.2022	31.12.2021
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>1.703.409</b>	<b>1.971.769</b>
Résultat net	- 909.967	435.585
Dotations nettes aux amortissements et provisions	86.114	616.488
Gains et pertes de change latente	-	- 159.355
Résultat sur cessions	-	-
<b>Autofinancement</b>	<b>- 823.853</b>	<b>892.718</b>
Charge nette d'intérêts	1.894.287	1.626.944
Variation des impôts différés	0	2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	485.107	441.726
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (I)</b>	<b>1.555.542</b>	<b>2.961.389</b>
Acquisition d'immobilisations	- 638.076	- 628.650
Actifs et passifs financiers non courants	9.256	154.625
<b>Total des acquisitions d'actifs non courant</b>	<b>- 628.820</b>	<b>- 474.025</b>
Cessions d'immobilisations	-	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement (II)</b>	<b>- 628.820</b>	<b>- 474.025</b>
Dividendes versés aux actionnaires	-	-
Remboursement d'emprunts	- 1.216.486	- 1.422.118
Emission d'emprunts	1.412.900	180.364
Somme reçues/payées à la suite d'augmentation/réduction de capital	-	-
Intérêts financiers nets versés	- 1.714.449	- 1.513.970
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement (III)</b>	<b>- 1.518.034</b>	<b>- 2.755.724</b>
<b>Variation de trésorerie (I + II + III)</b>	<b>- 591.312</b>	<b>- 268.360</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>1.112.097</b>	<b>1.703.409</b>

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	( en KMAD)					
	Capital	Réserves	Résultat	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<b>Capitaux propres au 01/01/2020</b>	<b>15.715.629</b>	<b>7.314.018</b>	<b>- 932.608</b>	<b>22.097.039</b>	<b>-</b>	<b>22.097.039</b>
Affectation du résultat précédent		- 932.608	932.608			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		- 56.624		- 56.624		- 56.624
Résultat net			435.584	435.584		435.584
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers						
<b>Capitaux propres au 31/12/2020</b>	<b>15.715.629</b>	<b>6.324.787</b>	<b>435.584</b>	<b>22.475.999</b>	<b>-</b>	<b>22.475.999</b>
<b>Capitaux propres au 1/1/2021</b>	<b>15.715.629</b>	<b>6.324.787</b>	<b>435.584</b>	<b>22.475.999</b>	<b>-</b>	<b>22.475.999</b>
Affectation du résultat précédent		435.584	- 435.584			
Frais d'augmentation de capital						
Dividendes versés aux actionnaires						
Ecart de réévaluation net		- 56.624		- 56.624		- 56.624
Résultat net			- 909.967	- 909.967		- 909.967
Impact PGR						
Impact TVA						
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
Divers		- 51		- 51		- 51
<b>Capitaux propres au 31/12/2021</b>	<b>15.715.629</b>	<b>6.703.696</b>	<b>- 909.967</b>	<b>21 509 358</b>	<b>-</b>	<b>21 509 358</b>

RESUME DES NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2022

REFERENCIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2022, modalité permise par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et est conforme aux dispositions de la circulaire du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (AMMC) entrée en vigueur le 01/04/2012.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

NOTE 1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2021 ET 31/12/2022

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

NOTE 2. IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé ; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'Etat à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépendances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

NOTE 3. PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

3.1 BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (KMAD) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants :

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur ;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ETAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation ; les ajustements étant portés au compte de résultat.

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA.

En effet, historiquement et jusqu'à 2015 le crédit de TVA au niveau de la société était une situation structurelle et en augmentation continue, cela était due à :

- Le montant important de la TVA récupérable au taux de 20% généré essentiellement par les investissements inscrits dans le cadre des contrats programmes couvrant 2015 et antérieurs ;
- Un niveau de TVA collecté à 10% jusqu'à 2015 ne permettant pas d'absorber cette récupération au vue de décalage entre le niveau de l'investissement et le C.A généré ainsi que par le différentiel de Taux.

Consciente de cette problématique ADM a entrepris plusieurs actions pour agir sur ses causes à savoir :

- Révision du taux de TVA sur le Chiffre d'affaires qui passe de 10 à 20% à partir de 2015
- Signature de conventions d'investissement à partir de 2018 permettant d'exonérer tous les projets d'investissements de la TVA. Ces conventions couvrent les investissements dont les réalisations s'étalent sur les 3 prochains exercices (y compris 2021) et ADM continuera à mettre en place des conventions d'exonérations des investissements futurs jusqu'à absorption totale du crédit de TVA ;

Cette politique a permis d'agir efficacement sur le crédit de TVA qui a diminué depuis fin 2016 à ce jour de plus de 2,7 milliards de dhs. Cette tendance sera, avec application des mêmes actions, soutenue dans les exercices à venir pour une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

Le crédit de TVA s'élève à un montant de 2 705 351 KMAD au 31 décembre 2022. Cette créance a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération sur 6 ans. En effet, le BP de la société démontre une récupération totale du crédit de TVA en 2027.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 15 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année.

La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le coût d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11. Le chiffre d'affaires lié à l'exploitation est comptabilisé selon la norme IAS 18.

A noter également que l'IFRS 16 et IFRIC 23 sont entrés en vigueur en 2019 mais leurs impacts sur les comptes d'ADM n'ont pas été significatifs.

7. Dépréciation et pertes de valeur des actifs

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces

immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur.

La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables et autonomes. La société a déterminé que le plus petit niveau auquel les actifs pouvaient être testés pour perte de valeur était une activité. En effet, le réseau autoroutier est géré dans le cadre d'un contrat de concession unique regroupant tous les tronçons autoroutiers et constitue par conséquent une seule UGT.

Conformément à la norme IAS 36, les critères retenus pour apprécier les indices de perte de valeur sont indifféremment des critères externes (ex. : évolution significative des données du trafic...) ou internes (ex. : diminution significative du chiffre d'affaires...).

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la société examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur.

La valeur recouvrable d'une UGT correspond au montant le plus élevé entre sa valeur d'utilité (flux de trésorerie futurs actualisés) et juste valeur diminuée des coûts de vente.

Conformément à la norme IAS 36, les provisions pour dépréciation relatives aux autres immobilisations corporelles sont réversibles dès lors qu'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif.

« **Aucun indicateur de perte de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifiée par la société au 31 décembre 2022** »

3.2 COMMENTAIRE DES PRINCIPALES VARIATIONS SUR LES COMPTES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

(en millions de dh)	31.12.2021	Augmentation	Diminution	31.12.2022
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	69 918,24	631,47	-	70 549,71
Amortissement des immobilisations incorporelles du domaine concédé	1 462,64	327,94	-	1 790,59
<b>Valeurs nettes</b>	<b>68 455,59</b>	<b>303,52</b>	-	<b>68 759,12</b>

Les immobilisations incorporelles en concession ont connu une augmentation de 631 MMAD entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022.

2. Autres Actifs non courants

(en millions de dh)	déc-21	déc-22	%
Impôts différés actifs	992	992	0%
Instruments dérivés (trading)			
Autres débiteurs non courants	2.488	1.967	-21%
<b>TOTAL</b>	<b>3.480</b>	<b>2.959</b>	<b>-15%</b>

a. Les impôts différés actifs

Au 31 décembre 2022, ils comprennent essentiellement l'impôt sur l'amortissement fiscalement différé.

(en milliers de dirhams)	DEC-2021	DEC-2022
Amortissement fiscalement différé	992 491	992 491

b. Crédit de TVA :

Cette créance qui a été actualisée en fonction d'un échéancier de récupération est détaillée comme suit :

(en milliers de dirhams)	31-déc-22
Créances TVA à fin 2008	635,077
Créances TVA de l'année 2009	964,874
Créances TVA de l'année 2010	1.007,412
Créances TVA de l'année 2011	1.022,916
Créances TVA de l'année 2012	577,449
Créances TVA de l'année 2013	342,937
Créances TVA de l'année 2014	236,113
Créances TVA de l'année 2015	106,319
Créances TVA 2016	- 16,248
Créances TVA 2017	- 246,900
Créances TVA 2018	- 341,787
Créances TVA 2019	- 420,295
Créances TVA 2020	- 243,828
Créances TVA 2021	- 455,569
Créances TVA 2022	- 455,569
	- 463 116
<b>Créance TVA à la date d'arrêté</b>	<b>2.705.352</b>
Effet actualisation	- 226.806
<b>Créance TVA actualisée</b>	<b>2.478.545</b>

(en milliers de dirhams)	Brut	Effet actualisation	Montant actualisé
part < 1 an	526.258	15.297	510.961
part > 1 an	2.179.093	211.509	1.967.585
<b>Total</b>	<b>2.705.352</b>	<b>226.806</b>	<b>2.478.545</b>

3. Autres actifs courants

(en millions de dh)	déc-21	déc-22	%
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	1.384	725	-48%
Autres débiteurs courants	695	826	19%
<b>TOTAL</b>	<b>2.078</b>	<b>1.551</b>	<b>-25%</b>

Les actifs financiers à la juste valeur par le résultat comprennent les excédents de trésorerie placés et valorisés à leur juste valeur à la date de clôture. Les autres débiteurs courants comprennent essentiellement les créances sur l'Etat dont la part < 1 an de la créance TVA pour 511 millions de dhs.

4. Provisions

(en millions de dh)	Au 31.12.2021	Dotations nettes des reprises	Effet Actualisation	Au 31.12.2022
<b>Provision pour maintien en état de l'infrastructure (*)</b>	4.403	164	133	4.372
<b>Provisions pour risques et charges</b>	73	7	-	80
<b>TOTAL</b>	<b>4.476</b>	<b>171</b>	<b>133</b>	<b>4.452</b>

(\*) dont part > 1 an KMAD 3 736 314 au 31 décembre 2022

La provision pour maintien en état de l'infrastructure pour un brut au 31 décembre 2022 de 5 061 MMAD a été calculée sur la base des prévisions de dépenses de grosses réparations par tronçon mis en service et pendant les 15 prochaines années pour tous les tronçons.

Le montant actualisé de cette provision au 31 décembre 2022 est de 4 372 millions de dhs avec un impact résultat de + 32 millions de dhs.

### 5. Information sur les actifs et passifs financiers

(en millions de dh)	Dec-2021	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	725	725	-	-
Trésorerie	387	387	-	-
<b>Sous-total actifs financiers</b>	<b>1 112,10</b>	<b>1 112,10</b>	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	38 642	2 000	6 870	29 772
Fournisseurs	754	754	-	-
Decouvert	36	36	-	-
<b>Sous-total passifs financiers</b>	<b>39 431,52</b>	<b>2 789,65</b>	<b>6 870,00</b>	<b>29 771,87</b>

### 6. Passifs éventuels

Conformément à la législation fiscale au Maroc, les déclarations de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) au titre de l'impôt sur les sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au titre des exercices 2018 à 2021 peuvent faire l'objet d'un contrôle fiscal.

### 7. Chiffre d'affaires

en millions de dh	déc-22	déc-21	%
<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>4.015</b>	<b>3.778</b>	<b>6%</b>
<i>Dont</i>			
Chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	3.383	3.207	5%
Chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	631	571	10%
<b>Autres produits</b>	<b>85</b>	<b>114</b>	<b>-35%</b>
<b>Intercos</b>			
<b>PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES</b>	<b>4.100</b>	<b>3.892</b>	<b>5%</b>

L'augmentation du chiffre d'affaires péage de 6% est liée à la poursuite de reprise du trafic sur le réseau autoroutier et l'enlèvement des restrictions sanitaires en 2022.

### 8. Charges d'exploitation

(en millions de dh)	déc-22	déc-21	%
Charges liées à la construction des infrastructures en concession	631,4	570,5	11%
Energies et Fournitures	21,4	21	2%
Achat de travaux, études et prestations de services	182	176,5	3%
Entretien routier	577	280,9	105%
Entretien et réparation des biens mobiliers	15,8	11,4	39%
Divers	155	150,1	4%
Intercos	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1.583</b>	<b>1.210,4</b>	<b>31%</b>

Les achats et charges externes ont connu une augmentation de 31% expliquée essentiellement par la hausse des charges liées l'entretien des infrastructures en concession.

### 9. Coût de l'endettement

(en millions de dh)	DEC-2022	DEC-2021	%
Intérêts et charges financières assimilées	1.561	1.465	7%
Variation de juste valeur des instruments financiers	33	-19	-274%
Effet actualisation	201,4	68	196%
Autres retraitements	-1,5	-1	50%
<b>Coût de l'endettement</b>	<b>1.794</b>	<b>1.514</b>	<b>18%</b>

Les intérêts et charges financières comprennent les intérêts de l'exercice sur les emprunts en cours et l'amortissement en application des normes IFRS de la commission de garantie relative aux emprunts. Cette commission s'analyse en IFRS comme un coût d'emprunt et rentre dans le calcul du taux d'intérêt effectif.

Le coût d'endettement affiche une hausse de 18% par rapport à l'exercice antérieur expliqué principalement par l'impact d'un FOREX défavorable.

### 10. Gestion des risques

#### Engagements donnés :

Le Conseil D'administration d'ADM a approuvé en date du 30 mars 2016 une convention de partenariat conclue par la société avec le Ministère du Transport et de la Logistique, pour l'aménagement de deux pénétrantes entre l'autoroute de contournement de Rabat et la ville de Rabat.

Elle s'inscrit dans le cadre de la convention globale, Rabat ville lumière, signée devant sa Majesté le ROI le 12 mai 2014. Le management d'ADM a accepté d'engager ces dépenses, car ils généreront une augmentation certaine du trafic.

#### Engagements reçus :

en dhs	DEC-2022	DEC-2021
<b>* Avals et cautions</b>		
* Cautions Reçues sur marché en dirhams	1.233.994.873	827.540.198
* Cautions Reçues sur marché en USD	1.291.252	1.623.094
* Cautions Reçues sur marché en EURO	189.819.324	127.872.142
<b>* Autres engagements reçus</b>		
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts concessionnels contractés	17.499.415.979	16.802.663.686
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts obligataires émis	19.277.870.000	19.607.616.000
* Engagement de garantie de l'Etat des emprunts bancaires marocains	2.388.235.294	2.558.823.529
* Dépôts et cautionnements reçus	20.964.250	20.965.850
<b>TOTAL</b>	<b>40.611.590.972</b>	<b>39.947.104.501</b>

### 11. Gestion des risques

L'activité gestion des risques permet d'identifier, d'évaluer, de traiter et de suivre les risques du groupe ADM. Les risques pris en charge sont de toutes natures : risques opérationnels, financiers, stratégiques, humains, réglementaires ou de réputation.

La gestion des risques s'appuie sur un processus structuré et documenté, ainsi que sur une « politique de gestion des risques » approuvée par la direction générale.

ADM a souscrit diverses polices d'assurances et estime satisfaisant le niveau de couverture des risques potentiels significatifs.

## RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022



Horwath Maroc Audit  
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad - Rabat



BDO SARL  
A MEMBER OF BDO INTERNATIONAL LIMITED  
Adresse : 110, Bd Mohammed VI, 5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

**Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM) S.A**  
BP 6526, Hay Riad, Rabat  
Maroc

**Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés**  
Exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022

#### Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 juin 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés au 31 décembre 2022 de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc et ses filiales, qui comprennent le bilan consolidé, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres consolidés et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 21 509 358 KMAD dont une perte consolidée de 908 967 KMAD. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 28 mars 2023 sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

#### 1. Fraude péage autoroutier et perte sur chiffre d'affaires

L'audit du dispositif de pilotage, de gestion et de contrôle des risques de fraude et de corruption, qui a été confié au cabinet par l'Assemblée Générale du 30 juin 2021, a permis de ressortir, dans le rapport émis en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,96% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 366 KMAD et 156 554 KMAD.

ADM a contesté la fourchette haute. Par conséquent, le cabinet a retenu uniquement la fourchette basse (estimation prudente) dans son rapport définitif émis en date du 23/01/2023.

#### 2. Litige avec la société FINETIS

ADM et FINETIS ont signé des conventions d'occupation temporaire du domaine public autoroutier, aux fins du déploiement par FINETIS d'un vaste réseau de fibre optique dans certains axes autoroutiers. Ces conventions prévoient le paiement par FINETIS d'une redevance annuelle de 15 MAD par mètre linéaire. Cette tarification a été contestée par FINETIS comme étant excessive et contraire à l'arrêté conjoint de M. le Ministre des Travaux Publics et du Ministère des Finances du 08/12/1997, qui fixait la redevance annuelle à 0,5 MAD par mètre linéaire, et a décidé de suspendre le paiement des redevances d'occupation temporaire au titre des trois conventions.

Suite à cette position, ADM a saisi le tribunal Administratif de Rabat le 15 novembre 2012.

ADM a eu gain de cause, en partie, auprès du tribunal administratif de Rabat et la Cour d'Appel Administrative de Rabat a cassé l'arrêt rendu par le tribunal administratif de Rabat en date du 14/10/2022, une estimation de la fraude sur le réseau autoroutier, comprise entre 2,13% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette basse) et 4,96% du chiffre d'affaires de l'activité péage (fourchette haute), soit une perte du chiffre d'affaires annuelle comprise entre 67 366 KMAD et 156 554 KMAD.

Sur la base du fondement de l'accord entre le Gouvernement du Royaume du Maroc et le Gouvernement de la République française sur l'encouragement et la protection réciproque des investissements signés le 13 janvier 1996 et du droit international, FINETIS et ses actionnaires français ont demandé réparation dans le cadre de l'arbitrage CIRDI.

Cette observation a été émise lors de notre rapport d'opinion relatif aux comptes de l'exercice 2021. Selon le management de la société, cette situation n'a pas connu de changement au cours de l'exercice 2022.

#### 3. Méthode d'évaluation

La société a dérogé aux principes et méthodes d'évaluation, tels que préconisés par le Code Général de la Normalisation Comptable, relatifs à l'évaluation en fin d'exercice des dettes de financement libellées en devises. En effet, le montant de la dotation aux provisions pour pertes de change a été limité à l'excédent des pertes sur les gains de changes latents. Cette dérogation est mentionnée au niveau de l'état A2 de l'Etat des Informations Complémentaires.

#### 4. Crédit de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

ADM a mis en place depuis 2016 des actions pour recouvrer le crédit de TVA. Ces actions, exposées au niveau de l'état A1, ont ramené le montant de cette créance de 4 876 848 KMAD à 2 705 352 KMAD au 31/12/2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse et de leur évaluation. Elles ne constituent pas la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Questions clés identifiées	Notre réponse
<p><b>Evolution des immobilisations corporelles en concessions.</b></p> <p>Le bilan de la société comprend des immobilisations corporelles en concession s'élevant à MMAD 68 799.</p> <p>Ces actifs peuvent présenter un risque de perte de valeur lié à des facteurs internes ou externes, comme, par exemple, la dépréciation des performances, l'évolution de l'environnement économique, des conditions défavorables de trafic, des changements de législation ou de réglementation.</p> <p>Le groupe réalise des tests de dépréciation sur ces immobilisations corporelles en concession en cas d'identification d'un indice de perte de valeur selon les principes décrits au point 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les immobilisations incorporelles du domaine concédé impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel au jugement et aux estimations de la Direction pour apprécier les indices de perte de valeur de ces actifs ainsi que leur valeur recouvrable. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles du domaine concédé constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en place par la direction pour la détermination des indices de perte de valeur et la valeur recouvrable.</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la direction et analyser son appréciation sur la présence ou l'absence d'indicateurs de perte de valeur des immobilisations corporelles en concession. Comme indiqué au point 7 « Dépréciation et pertes de valeur » de la note 3.1 de l'annexe aux états financiers consolidés, nous avons identifié des pertes de valeur impliquant la mise en œuvre d'un test de dépréciation n'a été identifié par la société au 31 décembre 2022.</li> </ul>
<p><b>Evaluation des provisions pour obligations de maintien en état de l'infrastructure.</b></p> <p>Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien en état de l'infrastructure de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires. Ces provisions, d'un montant de MMAD 4 964 au 31 décembre 2022, sont estimées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année et comptabilisées comme présenté au point 3.1 « Provisions pour risques et charges » de l'annexe aux états financiers consolidés.</p> <p>Les provisions pour maintien en état des ouvrages concédés impactent de manière significative les comptes du Groupe et font par ailleurs appel, pour les besoins de leur évaluation, au jugement et aux estimations de la Direction. De ce fait, nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit.</p>	<p>Nos travaux d'audit ont principalement consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Prendre connaissance des procédures mises en œuvre par la direction pour la détermination des provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Examiner par sondage les contrôles clés mis en place par la Direction pour évaluer les provisions pour obligations de maintien en état des ouvrages concédés ;</li> <li>Procéder à l'analyse des dépenses prises en compte dans les comptes de l'exercice et examiner la cohérence des hypothèses et des données de ce programme pluriannuel des grosses réparations.</li> </ul>

#### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### Responsabilités de l'auditeur à l'égard des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur concernant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles influent de manière collective, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concurremment et en plus, des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés présentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rabat, le 26 avril 2023

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit

BDO Sarl

HORWATH MAROC AUDIT  
Adresse : 90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad - Rabat

BDO SARL  
A MEMBER OF BDO INTERNATIONAL LIMITED  
Adresse : 110, Bd Mohammed VI, 5ème Etage N° 38, Casablanca 20360

Monsieur Adib BENBRAHIM  
Associé

Monsieur Zakaria FAHIM  
Associé

## COMMENTAIRE DU MANAGEMENT

### Performance financière :

- ✓ Le chiffre d'affaires social de 3 383 millions de dirhams a augmenté de 5,5% en 2022 retrouvant le niveau de référence de 2019 avant Covid. Le chiffre d'affaires consolidé de 4 015 millions de dirhams affiche une croissance de 6%.
- ✓ La dette a augmenté de 300 millions de dirhams par rapport à 2021 à cause du FOREX, pour afficher un solde de 39 186 millions de dirhams à fin décembre 2022.
- ✓ Les investissements en 2022 ont atteint 623 millions de dirhams concernant essentiellement les projets de triplement et d'automatisation. L'investissement net affiche un total de 68 759 millions de dirhams en augmentation de 0,4% par rapport à 2021.
- ✓ Le résultat net social, fortement impacté par un FOREX défavorable, s'établit à -669 millions de dirhams. Hors impact FOREX, le résultat social serait de + 111 millions de dirhams. Le résultat net consolidé en Normes IFRS, également impacté par le FOREX, est de - 910 millions de dirhams.

### Activité de la société 2022 :

Durant l'année 2022, ADM a poursuivi la mise en œuvre des projets et chantiers relevant de sa double mission, la mission du développement de l'infrastructure autoroutière et celle du service à l'utilisateur.

En termes de développement de l'infrastructure autoroutière, 2022 a connu le lancement de la dernière ligne droite du chantier stratégique de triplement de l'autoroute Casablanca Berrechid et de l'autoroute de contournement de Casablanca, notamment les deux derniers lots (Lot 2 et 3). À fin 2022, les travaux ont atteint un état d'avancement de l'ordre de 33% et de 22% respectivement, ce qui est en avance par rapport au planning prévisionnel malgré les difficultés rencontrées tout au long du tracé, notamment en termes de gestion du trafic très élevé sur ces axes autoroutiers nécessitant de hautes exigences en matière de sécurité, de technicité et d'innovation.

Etant une nécessité pour préserver le patrimoine autoroutier national, ADM a continué le déploiement du programme des grosses réparations de la chaussée autoroutière 2021-2023, et ce, en s'appuyant sur un écosystème 100% marocain et sur des moyens technologiques de pointe permettant la segmentation du réseau, la collecte de données périodiques et la priorisation des sections à traiter.

Le Rapport Annuel Financier, y compris l'ETIC, est consultable sur le lien suivant :  
<https://www.adm.co.ma/ADM/Communication/Pages/Communications-financieres.aspx>